

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 2 février 2016 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté les ordonnances suivantes :

**A** – Ordonnances relatives aux événements prévus dans le « Tableau des événements sur le domaine public 2016 (partie 1) » :

1. Ordonnance ORD2716-001 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur (*Règlement sur le bruit*, R.R.V.M., c. B-3, art. 20).
2. Ordonnance ORD2716-002 permettant la fermeture de certaines rues, (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(8)).
3. Ordonnance ORD2716-003 permettant la vente d'articles promotionnels, la vente de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation des boissons alcoolisées sur le domaine public (*Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public*, R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8).

**B** – Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites :

1. Ordonnance ORD2716-004 visant l'implantation d'un sens unique en direction est, sur la ruelle au nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Bossuet et De Cadillac (*Règlement sur la circulation et le stationnement*, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3(3));

**C** – Ordonnance relative aux postes d'attente pour les taxis, les autobus, les minibus et tous autres véhicules :

1. Ordonnance ORD2716-005 visant l'implantation d'une zone d'attente pour les taxis devant le 3555, rue De Cadillac.

Les ordonnances ci-dessus mentionnées peuvent être consultées à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 9<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2016.**

**Monsieur Magella Rioux**  
**Secrétaire d'arrondissement**